



## **Pour une prise en compte des revalorisations salariales de la Fonction Publique dans la réforme « historique »**

Le 12 juin dernier, le ministre de la Transformation et de la Fonction Publique, Stanislas Guerini, contraint par une inflation galopante à hauteur de 5,1% en mai dernier mais aussi par l'écrasement sans précédent des grilles indiciaires, a annoncé un certain nombre de mesures visant à améliorer le pouvoir d'achat de l'ensemble des agents. L'une d'entre elle vise, au 1er janvier 2024, à l'attribution de 5 points d'indice supplémentaires pour tous les échelons de tous les grades et corps de la fonction publique.

**Le bloc syndical s'interroge sur l'impact qu'aura cette mesure sur le projet de réforme tant attendu par le personnel de surveillance. Si le but de l'administration et de son opportuniste syndicat était de faire financer tout ou partie de cette réforme « historique » par le biais de revalorisations du ministère de la Transformation et de la Fonction Publique, force est de constater que le hasard fait bien les choses... Voilà une manœuvre bien efficace en termes d'économies mais ô combien déloyale envers tous les agents qui attendent enfin une vraie reconnaissance de la difficulté de leur profession !**

En effet, l'intégralité des grilles des futurs corps B et A de la DAP doivent prendre en compte cette augmentation de 5 points d'indice à chaque échelon telle qu'actée pour l'ensemble des corps de la fonction publique. Mais l'absence de dialogue social à tous les niveaux de l'administration laisse présager un tour de passe passe de cette dernière pour les faire habilement disparaître avec la complicité de leur syndicat.

C'est pour cette raison que le 13 juin dernier, au lendemain de l'annonce des mesures salariales envisagées pour la fonction publique, le bloc syndical a déposé une demande d'ouverture de négociations dans le cadre d'un accord collectif auprès de l'administration pénitentiaire. Une réforme « historique » doit être discutée et négociée avec l'ensemble des représentants du personnel sur le statutaire, l'indemnitaire et l'évolution des conditions de travail pour espérer redonner de l'attractivité à nos métiers.

Il s'agit aussi pour le bloc syndical de défendre son projet dans l'intérêt des personnels et d'éviter qu'ils soient de nouveau lésés comme cela a été le cas avec la fusion des grades de surveillant et Surveillant brigadier. Pour la reconnaissance des agents, il défendra le « quoi qu'il en coûte » et non le « pour que cela coûte le moins » au détriment bien évidemment des agents.

**Le bloc syndical ne perd pas de vue les attentes et besoins du terrain, à savoir :**

- La construction d'un Corps d'Encadrement et d'Application en 2 grilles indiciaires attractives Svt/Svt brigadier et 1<sup>er</sup> Svt/major, tenant compte des dernières mesures de revalorisations salariales prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024**
- des revalorisations conséquentes de l'ensemble des indemnités**
- Le refus de la précarisation de nos métiers**

PARIS, le 10 Juillet 2023

Pour l'UFAP UNSa Justice,  
le Secrétaire Général,  
Emmanuel CHAMBAUD

Pour la CGT Pénitentiaire,  
le Secrétaire Général,  
Samuel GAUTHIER

Pour le SPS,  
le Secrétaire Général,  
Jérôme MASSIP

Pour le SNEPAP FSU  
Le Secrétaire National  
Vincent LE DIMEET

Pour la CFTC  
Le Prédésint  
Blaise GANGBAZO